DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION — PARTHENAY - SAINT-MAIXENT

DEUX-SÈVRES

Elections Législatives

du 23 Novembre 1958



Guy MARCHAND

Docteur en Droit
Avoué
Maire de Parthenay



Georges PREVOST

Maire de Coulonges-sur-l'Autize

ELECTRICES, ELECTEURS,

Vivant dans cette circonscription depuis 18 ans, à la tête de l'administration municipale de Parthenay depuis plus de quatre ans, je viens, cédant à des instances pressantes, solliciter vos suffrages.

Le Député de la Ve République devant être plus **"Administrateur"** que ses prédécesseurs, c'est également un homme qui, lui aussi, de par ses fonctions administratives, parfaitement au courant des problèmes de l'heure, a bien voulu être mon suppléant.

Qui, mieux qu'un maire, peut connaître les soucis de la tâche administrative imposée tant à la cellule familiale, que locale et même nationale ?

Qui, mieux qu'un maire, est capable de comprendre les aspirations de toutes les couches sociales de sa petite cité ?

Nous nous présentons sous l'étiquette **"UNION RÉPUBLICAINE"**.

POURQUOI !

Parce que, sachant comme vous tous, que ce sont les divisions et les dissensions souvent mesquines qui nous ont amenés au bord de la catastrophe, évitée grâce à l'intervention d'un Français prestigieux, **nous voulons que l'union qui s'est manifestée le 28 Septembre, ne soit pas sans lendemain.**

Il est impensable que les Français ne persistent pas dans cette union dont des peuples voisins comme la Hollande, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, nous donnent un si bel exemple avec tous les avantages que comporte une telle stabilité.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette formule qui **représente en elle-même toute une doctrine.**

C'est seulement **en restant unis,** en faisant taire tout sectarisme, que nous arriverons dans un monde en constante évolution, à tenir la place qui nous revient **dans le respect de toutes les croyances et de toutes les libertés,** en faisant le nécessaire pour que directement ou indirectement, aucune entrave ne soit apportée à leur plein exercice.

Tous, dans cet esprit, nous devrons nous atteler à l'œuvre commune :

— Tout d'abord, **ETABLIR en ALGERIE**, une paix Française fondée sur la justice telle que l'a définie le Général DE GAULLE.

— Ensuite, **CONSTRUIRE** Outre-Mer, une communauté des peuples libres, afin d'éviter que les jeunes nationalismes ne soit entraînés vers d'autres doctrines hostiles aux principes de notre civilisation.

— **FAIRE le NECESSAIRE** pour parvenir à l'unification Européenne, gage de paix, mais en prenant des mesures pour que le Marché Commun, qui entrera en vigueur le 1er Janvier prochain, puisse nous apporter des chances de progrès et de développement.

— **AMÉNAGER** une expansion économique exempte à la fois, de récession et d'inflation.

— **RÉFORMER** la fiscalité afin qu'elle soit moins lourde, mieux répartie, plus simple, et ne constitue pas, par des formalités souvent vétustes et vexatoires, une cause de soucis constants pour les assujettis.

— **CONSTITUER** une politique agricole vraiment efficace permettant aux paysans de France une juste rémunération de leur pénible travail et des capitaux qu'ils sont obligés d'engager, afin qu'ils soient à l'abri d'aléas qui sont, hélas, trop souvent leur lot et qu'ils ne soient pas les sacrifiés comme ils le deviennent encore actuellement, situation qui se répercute sur tous les artisans et commerçants.

Grâce à cette politique, il sera possible d'arriver à ce que tous les travailleurs puissent prétendre à un salaire en rapport avec le coût de la vie, et de rendre efficaces :

1° — Les avantages familiaux et sociaux en favorisant notamment et surtout la construction rapide de nouveaux logements, **tant en VILLE qu'en CAMPAGNE.**

2° — Les secours aux déshérités, **en assurant notamment aux vieux, qui y ont droit** après une vie de labeur, la tranquillité matérielle et morale, **ce qui constitue un devoir impératif pour ceux qui les suivent.**

Cela ne constitue pas des promesses, mais l'énumération des tâches principales incombant à la future législature.

Sur le plan communal, nous avons conscience d'avoir appliqué ces principes par les réalisations que nous avons faites **avec, uniquement, le souci du bien commun.** (Et je m'en voudrais d'énumérer tout ce qui a été fait par exemple à Parthenay depuis quelques années. Vous le savez tous, vous qui venez, ne serait-ce que le jour du marché en notre ville).

C'est dans le même esprit que nous continueront à œuvrer en ce sens, en veillant tout particulièrement à ce que notre CIRCONSCRIPTION ne soit pas oubliée pour tout ce qui pourra être fait dans tous les domaines, afin d'améliorer son standing et ce, en faisant abstraction de **TOUT CHAUVINISME LOCAL.**

Mais tout cela ne pourra être mené à bien, que si sont bannies les divisions et les disputes.

Notre but essentiel sera de faciliter, dans toute la mesure de nos moyens, **l'œuvre de réconciliation et de redressement** qui vient d'être entreprise sous l'égide du Général DE GAULLE en vue de la **prospérité et de la grandeur de notre PAYS**.

Vive la France ! Vive la République !

Guy MARCHAND ET Georges PRÉVOST

N. B. - Pour que votre vote soit valable ne modifiez en aucune façon votre bulletin.

MP TRUNIT, PARTHENAY